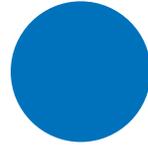




COMMUNE DE  
VAL DE BAGNES



# Votre **VOIX** compte



Vous avez eu 18 ans ou vous avez obtenu votre naturalisation,  
vous êtes devenu un nouveau citoyen !  
Quels sont vos nouveaux droits et devoirs ?



# Les droits et les devoirs

Vous avez eu **18 ans** ou vous avez obtenu la **naturalisation**, vous pouvez désormais **voter**, **élire**, **être élu**, **apposer votre signature** pour une initiative, un referendum ou une pétition.

Voter et participer : pourquoi et comment ?

## DROITS

Voter



Élire  
et être élu



Lancer  
et signer  
une initiative



Lancer  
et signer  
un referendum



Lancer et signer  
une pétition  
communale ou cantonale  
(déjà effectifs pour  
les résidents majeurs)



Respecter la loi  
et les règlements



Payer  
des impôts (fiscalité)



Participer  
aux votations  
communales,  
cantonales et  
fédérales



Suivre  
et terminer  
sa scolarité  
obligatoire



Accomplir son  
service militaire ou civil  
(obligatoire pour les hommes  
et facultatif pour les femmes)



## DEVOIRS



Besoin de plus d'informations ?

Scannez le QR code  
ou allez sur : [easyvote.ch/fr](https://easyvote.ch/fr)

# La Suisse, le Valais, Val de Bagnes

Le système politique suisse est **une démocratie semi-directe** organisée sur **3 niveaux** et dotée de **3 pouvoirs**. La Suisse est un état fédéral comptant **26 cantons** où chaque canton est un état avec une constitution propre (Valais 1907 en révision par la constituante) (demi-cantons inclus) et **2148 communes** (01.01.2022).



**8,7 M**

habitants

**23,5 %**

d'étrangers

(1<sup>re</sup>-2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>  
génération n'ayant  
pas le passeport suisse)

**350'000**

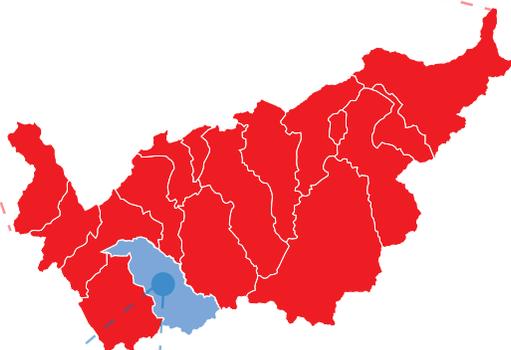
habitants

**13**

districts

**122**

communes



**5**

communes dans  
le district d'Entremont

**5<sup>e</sup>**

plus grande commune  
de Suisse

**10'355**

habitants sur la Commune  
de Val de Bagnes (en 2022)



--- District d'Entremont

# L'organisation de la confédération



## Niveau fédéral



### Législatif

Le peuple souverain, l'Assemblée fédérale, élit les 2 chambres, la chambre basse avec ses 200 conseillers nationaux et la chambre haute (46 conseillers aux Etats). Le Valais compte 8 représentants au Conseil national et 2 au Conseil des Etats.



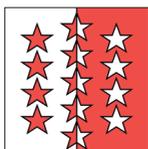
### Exécutif

Le Conseil fédéral, est élu pour 4 ans par le législatif, c'est-à-dire l'Assemblée fédérale. Le Gouvernement est composé de 7 conseillers fédéraux.



### Judiciaire

Est composé de 38 juges et 19 suppléants élus par l'Assemblée fédérale qui siègent sur quatre lieux : Lausanne, Lucerne, St-Gall, Bellinzona.



## Niveau cantonal

Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil valaisan. Celui-ci compte 130 députés et 130 suppléants élus pour 4 ans au système proportionnel par les citoyens.

Le Conseil d'Etat élu pour 4 ans au système majoritaire. Les candidats qui obtiennent plus de 50% au premier tour sont directement élus.

Le Tribunal cantonal est la juridiction suprême du canton. Les douze juges cantonaux sont élus et assermentés par le Grand Conseil. La Commission de justice issue du Parlement exerce la haute surveillance des tribunaux.



## Niveau communal

L'Assemblée primaire (communes de – de 5'000 habitants) c'est l'Assemblée de tous les citoyens qui vote et accepte les budgets et les règlements. Le Conseil général de Val de Bagnes compte 60 représentants élus pour 4 ans qui travaillent en commission.

À Val de Bagnes, le Conseil municipal se compose de 9 membres élus pour 4 ans.

Un juge et un vice-juge sont élus pour 4 ans au système majoritaire.



Une élection a lieu selon le système proportionnel lorsque les sièges sont répartis entre plusieurs partis. Les partis qui reçoivent le plus de voix ont droit à plus de sièges que les partis qui ont reçu moins de voix. Lors d'élections majoritaires, les candidats sont élus directement. C'est alors la personne qui compte le plus de voix qui l'emporte.

# La représentation politique\*



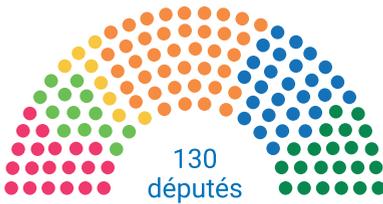
## Législatif



## Exécutif



7 conseillers fédéraux



5 conseillers d'Etat



9 conseillers municipaux

### Les partis :



Besoin de plus d'informations ?  
Scannez le QR code ou allez sur :  
[ch.ch/fr/votations-et-elections/](http://ch.ch/fr/votations-et-elections/)

# Comment voter ?

Quelques semaines avant la date de la votation, vous recevez une enveloppe avec le matériel de vote comprenant :

- **l'enveloppe de vote** à ouvrir délicatement selon les pointillés,
- **la feuille de réexpédition** à signer obligatoirement,
- **les bulletins de vote** avec les enveloppes réponses respectives,
- **le fascicule explicatif** avec les arguments pour ou contre la votation.

## Vote par correspondance :



Une enveloppe réponse par personne. Pour que votre vote puisse être pris en compte, il faut que l'enveloppe de vote arrive aux guichets citoyens communaux **avant 17h le vendredi précédant le scrutin.**

Il est possible d'amener son enveloppe de vote et de la déposer dans l'urne prévue à cet effet au guichet citoyen communal au Châble (réception de la commune) **avant 17h jusqu'au vendredi précédant le scrutin.**

## Déplacement en personne au bureau de vote :



Horaires :

samedi 19h à 20h

**Salle ART à Vollèges**

dimanche 9h à 11h

**Maison de commune  
du Châble**

Être en possession  
de la **feuille de réexpédition**  
et d'une **pièce d'identité**

Le vote des retardataires  
ne sera pas pris  
en compte

« Le droit de vote et d'élection, c'est la possibilité de prendre part aux débats qui dessinent l'avenir de votre pays, votre canton et votre commune. C'est aussi l'opportunité de s'investir pour la collectivité en faisant vivre une longue tradition de démocratie directe »

Julien Vaudan,  
Président du Conseil général  
2021–2024



© Valérie Moulin